

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.03.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 17.03.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit: 880 Euroseal Silicone****Code du produit:** 880**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées***Pas d'autres informations importantes disponibles.***Emploi de la substance / de la préparation** Agent d'étanchéité de silicone**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**

Forbo Eurocol Nederland B.V.

Industrieweg 1-2

NL-1521 NA Wormerveer Pays-Bas

Tel. +31 75 6271600 - Fax +31 75 6283564

E-mailadresse: info.eurocol@forbo.com

Website: www.eurocol.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence*En cas d'urgence, veuillez contacter le Centre National Anti-poison au numéro de téléphone suivant: 31-(0) 88-755 8000 (Ce numéro est uniquement accessible au médecin traitant le patient et seulement en cas d'empoisonnement accidentel).***RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** *Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.***2.2 Éléments d'étiquetage****Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant**Pictogrammes de danger** néant**Mention d'avertissement** néant**Mentions de danger** néant**Indications complémentaires:***Contient 2-octyl-2H-isothiazole-3-one. Peut produire une réaction allergique.***2.3 Autres dangers****Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien***Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.*

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.03.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 17.03.2023

Nom du produit: **880 Euroseal Silicone**

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

ELINCS: 484-460-1	O,O',O''-(methylsilylidin)trioxime-2-pentanon ⚠ Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319	>1-5%
CAS: 26530-20-1 EINECS: 247-761-7	2-octyl-2H-isothiazole-3-one ⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 2, H330; ⚠ Skin Corr. 1, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100); ⚠ Skin Sens. 1A, H317, EUH071 ATE: LD50 oral: 125 mg/kg LD50 dermique: 311 mg/kg LC50/4 h inhalatoire: 0,27 mg/l Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %	<1%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales:

N'essayez jamais d'amener quelqu'un qui n'est pas au courant à pendre quoi que ce soit.
Les premiers intervenants font attention à l'autoprotection.

· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· Après contact avec la peau:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Consulter un médecin en cas d'irritation cutanée (virage au rouge, etc.).

Essuyez soigneusement les résidus du produit avec un chiffon doux et sec.

· Après contact avec les yeux:

Retirez les lentilles de contact. Rincer quelques minutes à grande eau (douche oculaire), consulter un médecin si nécessaire.

· Après ingestion:

Rincer la bouche avec de l'eau et consulter immédiatement un médecin.

Donnez beaucoup d'eau à boire.

Ne pas faire vomir.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Dans certains cas, il est possible que les symptômes d'intoxication ne se manifestent qu'après une longue période / après quelques heures.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.03.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 17.03.2023

Nom du produit: 880 Euroseal Silicone

(suite de la page 2)

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** *Jet d'eau à grand débit*
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Oxydes de carbone.
Oxyde d'azote (NOx)
Le formaldéhyde.
Oxydes de soufre.
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
Dispositif de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant.
En cas d'incendie et /ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un vêtement de protection totale.
- **Autres indications**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Veiller à une aération suffisante.
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
Éviter le contact avec les yeux et la peau.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Laisser durcir et absorber mécaniquement.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Ne travailler que sous aspirateur à fumée.
Éviter le contact visuel.
Éviter les contacts prolongés ou fréquents avec la peau.
Il est interdit de manger, de boire, de fumer et de stocker de la nourriture dans la zone de travail.
Respectez les instructions sur l'étiquette et les instructions d'utilisation.
- **Préventions des incendies et des explosions:** *Aucune mesure particulière n'est requise.*
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** *Aucune exigence particulière.*
- **Indications concernant le stockage commun:** *Pas nécessaire.*

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.03.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 17.03.2023

Nom du produit: 880 Euroseal Silicone

(suite de la page 3)

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

*Ne pas entreposer le produit dans les couloirs et les cages d'escalier.
Conserver dans le contenant d'origine bien fermé.*

Température de stockage conseillée entre 15 et 25 °C.

Stocker à sec.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· **DNEL**

O,O',O''-(methylsilylidin)trioxime-2-pentanon

Dermique	DNEL Longue durée	0,033 mg/kg KG/d (Consommatrice)
	DNEL dermique long term	0,033 (Consommatrice)
Inhalatoire	DNEL Inhalatoire longue durée	0,065 /mg/kg/bw/ (Employé)
		0,057 /mg/m ³ (Consommatrice)
		0,2292 /mg/m ³ (Employé)

· **PNEC**

O,O',O''-(methylsilylidin)trioxime-2-pentanon

PNEC mg/l	0,01 mg/l (Sea Water)
	0,1 mg/l (Fresh Water)
PNEC mg/kg	2,15 mg/kg (Rioolwaterzuiveringsinstallaties)
	0,057 mg/kg (Sea Water Sediment)
	0,269 mg/kg (Fresh Water Sediment)

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés** *N'utiliser que dans des endroits bien aérés.*

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

· **Protection respiratoire:**

Filtre A

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.03.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 17.03.2023

Nom du produit: 880 Euroseal Silicone

(suite de la page 4)

· Protection des mains:



Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

0,5 mm. Temps de rupture > 480 min.

Un temps de port maximum équivalent à 50% du temps de passage est recommandé.

· Protection des yeux/du visage Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Couleur:	<i>Divers, selon l'encrage</i>
· Odeur:	<i>Caractéristique</i>
· Seuil olfactif:	<i>Non déterminé.</i>
· Point de fusion/point de congélation:	<i>Non déterminé.</i>
· Inflammabilité	<i>Non applicable.</i>
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	<i>Non déterminé.</i>
· Supérieure:	<i>Non déterminé.</i>
· Point d'éclair	<i>Non déterminé.</i>
· Température d'inflammation:	<i>>440 °C</i>
· Température de décomposition:	<i>Non déterminé.</i>
· pH	<i>7</i>
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	<i>Non déterminé.</i>
· Dynamique:	<i>Non déterminé.</i>
· Solubilité	
· l'eau:	<i>Non déterminé.</i>
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	<i>Non déterminé.</i>
· Pression de vapeur:	<i>Non déterminé.</i>
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	<i>1,04 g/cm³</i>
· Densité relative.	<i>Non déterminé.</i>

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.03.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 17.03.2023

Nom du produit: 880 Euroseal Silicone

(suite de la page 5)

· Densité de vapeur:	<i>Non déterminé.</i>
· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	<i>Pâte</i>
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	<i>Le produit ne s'enflamme pas spontanément.</i>
· Propriétés explosives:	<i>Le produit n'est pas explosif.</i>
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	<i>0,0 %</i>
· Changement d'état	
· Vitesse d'évaporation.	<i>Non déterminé.</i>
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	<i>néant</i>
· Gaz inflammables	<i>néant</i>
· Aérosols	<i>néant</i>
· Gaz comburants	<i>néant</i>
· Gaz sous pression	<i>néant</i>
· Liquides inflammables	<i>néant</i>
· Matières solides inflammables	<i>néant</i>
· Substances et mélanges autoréactifs	<i>néant</i>
· Liquides pyrophoriques	<i>néant</i>
· Matières solides pyrophoriques	<i>néant</i>
· Matières et mélanges auto-échauffants	<i>néant</i>
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	<i>néant</i>
· Liquides comburants	<i>néant</i>
· Matières solides comburantes	<i>néant</i>
· Peroxydes organiques	<i>néant</i>
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	<i>néant</i>
· Explosibles désensibilisés	<i>néant</i>

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** *Pas de décomposition en cas d'usage conforme.*
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** *Aucune réaction dangereuse connue.*
- **10.4 Conditions à éviter**
Températures extrêmement élevées ou basses. Protéger contre les rayons du soleil. Humidité.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Réactions avec des oxydants forts. Eviter le contact avec d'autres produits chimiques.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.03.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 17.03.2023

Nom du produit: 880 Euroseal Silicone

(suite de la page 6)

· **10.6 Produits de décomposition dangereux:** *Pas de produits de décomposition dangereux connus*

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

26530-20-1 2-octyl-2H-isothiazole-3-one

Oral	LD50	125 mg/kg (ATE) >500 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	311 mg/kg (ATE) >900 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	0,27 mg/l (ATE) 0,27 mg/l (rat)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique:**

ErC50/72 h	315,36 mg/l (PS)
EC50/48 h	678,73 mg/l (daphnia)
LC50/96 h	696,76 mg/l (Pimephales promelas)
NOEC, 72 hr	62,34 mg/l (PS)

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.03.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 17.03.2023

Nom du produit: 880 Euroseal Silicone

(suite de la page 7)

O,O',O''-(methylsilylidin)trioxime-2-pentanon

LC50/96h	>113 mg/l (OM)
EC50/72 h	58 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata)
EC50/48 h	>100 mg/l (daphnia)
NOEC, 72 hr	32 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata)

26530-20-1 2-octyl-2H-isothiazole-3-one

EC50	30,4 mg/l (bactéries des boues activées)
EC50/48 h	0,1 mg/l (DM)
IC50/72 h	0,084 mg/l (Selenanastrum capricornutum)
LC50/96 h	0,03 mg/l (OM)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

Catalogue européen des déchets

07 02 17	déchets contenant des silicones autres que ceux visés à la rubrique 07 02 16
08 04 10	déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.03.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 17.03.2023

Nom du produit: 880 Euroseal Silicone

(suite de la page 8)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	<i>néant</i>
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	<i>néant</i>
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· Marine Polluant:	<i>Non</i>
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	<i>Non applicable.</i>
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	<i>Non applicable.</i>
· Indications complémentaires de transport:	<i>Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.</i>
· "Règlement type" de l'ONU:	<i>néant</i>

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** *Aucun des composants n'est compris.*

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales:**

· **Classe de pollution des eaux:** *Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.*

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.03.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 17.03.2023

Nom du produit: 880 Euroseal Silicone

(suite de la page 9)

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

· **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des composants n'est compris.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** *Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.*

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H301 *Toxique en cas d'ingestion.*
 H302 *Nocif en cas d'ingestion.*
 H311 *Toxique par contact cutané.*
 H314 *Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.*
 H317 *Peut provoquer une allergie cutanée.*
 H318 *Provoque de graves lésions des yeux.*
 H319 *Provoque une sévère irritation des yeux.*
 H330 *Mortel par inhalation.*
 H400 *Très toxique pour les organismes aquatiques.*
 H410 *Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*
 EUH071 *Corrosif pour les voies respiratoires.*

· **Service établissant la fiche technique:** *Département R&D*

· **Contact:** *Ing. T.W. Breeuwer*

· **Numéro de la version précédente:** *2*

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2
Skin Corr. 1: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1